



RCEHB
HANDBALL
EPERNAY

Rejoignez nous !

1Espace Paul Bert, 10 Av. Paul Bert,
51200 Épernay
03 26 54 73 23
rcepernayhb@orange.fr
www.rceh.fr



RCE HANDBALL

Racing Club Épernay Handball



#RCEHANDBALL#PROJET2024

Le Racing Club Handball créé en 1992 compte aujourd'hui près de 300 licenciés et 13 équipes. RCE, club phare de la capitale du Champagne, est perpétuellement en recherche de partenariat privés, d'hommes et de femmes motivés pour nous accompagner dans notre projet et notre aventure.

ENSEMBLE ECRIVONS LE PROJET 2024 !

13 équipes
de garçons et
de filles

Une section
sportive

+300
licenciés

+250 matchs
à l'année

3 salariés
et 2 apprentis

#RCEHANDBALL#PROJET2024

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE ?

UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

POUR VOTRE ENTREPRISE :

- Un moyen simple, efficace et viable afin de communiquer localement
- Une solution pour faire connaître et développer votre entreprise
- La création de rapprochements avec d'autres entreprises dans un cadre convivial lors de nos événements.
- La participation à un projet socio-sportif et éducatif.
- Des avantages fiscaux.

POUR NOTRE CLUB :

- Un moyen de continuer à se développer.
- Une solution pour financer les équipements indispensables à la pratique du handball.
- La possibilité d'améliorer les performances de nos équipes.

COMMENT ?

Le mécénat : Le mécénat est une aide (sous forme d'argent, de biens ou de services sans contrepartie. Le mécène entend par son action apporter son soutien à une association et valoriser ainsi son image. L'aide apportée ne doit pas être considérée comme une prestation de service et permet à l'entreprise donatrice d'avoir droit à une déduction fiscale égale à 60 % des dons dans la limite d'un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe.

Le sponsoring constitue un échange à titre onéreux : le parrain verse de l'argent ou fournit un bien ou un service à l'association en échange d'une prestation de communication ou de publicité car son nom, sa marque, son message vont être largement affichés lors des manifestations de l'association. L'entreprise ne sera pas imposée sur son parrainage et elle économisera le taux d'imposition (33,3%).

Nous établissons dans tous les cas un
reçu fiscal CERFA à joindre à votre
déclaration.